

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 5 Septembre 2011

Préambule :

Intervention du collègue solidaire de l'association AMAP de CHICHE dénommée «Le Panier du Thouaret » concernant la demande de location ou de prêt gratuit d'un local pour la distribution des produits.

L'association est parue au Journal Officiel dont l'objectif est de distribuer les produits locaux issus d'une agriculture raisonnée locale notamment, en sensibilisant les personnes à consommer et à s'impliquer dans leur consommation en soutien aux agriculteurs qui s'installent.

C'est aussi une manière de créer du lien social.

Les contrats entre distributeurs et consommateurs sont signés d'avance avec partage des risques en cas de moins bonne récolte (mauvaise récolte de tomates ou pommes de terre par exemple).

Leur demande : « le conseil municipal est-il prêt à soutenir notre association ? »

De nombreuses associations de ce type voient le jour de part et d'autres dans le Nord Deux-Sèvres (Boismé, Breuil Chaussée, etc...)

Mr le maire rappelle qu'il est bien évident que le conseil soutient ce genre d'initiative mais rappelle la demande à l'origine qui était de savoir si un local pouvait être prêté gratuitement pour la distribution des produits.

En effet, les membres de l'association présents motivent leur demande en précisant que ce local est situé à l'arrière du bourg (cour de la cure) et cette action pourrait en même temps valoriser et dynamiser cet espace. Cette requête est faite au même titre que des associations sportives qui utilisent des locaux communaux.

Mr le maire apporte cependant une nuance importante par rapport à d'autres associations qui profitent d'un local gratuit, car il semble que dans l'association « le panier du Thouaret » il y a un intérêt économique et commercial (les producteurs vendent leurs produits pour en tirer un revenu).

Réponse et précisions étant faites : ce sont les consommateurs qui font la demande et il s'agit en outre d'un lieu pour que les membres de l'association se retrouvent. Il ne s'agit pas d'un point de vente mais d'un point de distribution.

Le conseil municipal tient à préciser que dans un souci d'équité, il est difficile de donner la gratuité à une activité commerciale plus qu'à une autre.

Mr GOYEAU : la difficulté pour le conseil sera d'expliquer la différence entre l'association « Le panier du Thouaret » et les maraîchers qui viennent individuellement vendre leurs produits sur la place le samedi matin par exemple.

Dans la mesure où, le conseil voterait une location, le conseil est-il prêt à donner une subvention annuelle au même titre que les autres associations de la commune ?

Le maire pense que cette solution est envisageable.

Il faut avoir conscience que la location qui serait demandée serait modeste et pourquoi ne pas faire participer les producteurs qui vendent leurs produits ?

Réponse : ce n'est pas du tout dans le principe de l'association.

Autre question : Y a-t-il des producteurs de Chiché ?

Non plutôt dans les alentours de Chiché et le Nord Deux-Sèvres.

Cette activité peut aussi représenter une attractivité supplémentaire pour la commune.

En conclusion : le conseil est favorable et d'accord avec l'objectif de l'association, la légitimité est reconnue et il conviendrait de faire une action significative en soutien au monde rural. Mais l'équité par rapport aux autres activités ou autres est la principale question à se poser.

Le collège solidaire invite les membres du conseil à venir à la première vente de 17 h 30 à 19h vendredi prochain.

Ouverture de la séance du conseil municipal à 20 h 30.

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal**

a. **du 6 juillet 2011**

Secrétaire : François CHOLOUX

Observations : néant

b. **du 21 juillet 2011**

Secrétaire : Véronique COUDREAU

Observations : néant

Mr MERCERON souhaite faire publier un compte rendu sommaire (débat sur la demande de l'AMAP). Accord du maire.

2. **Compte rendu des commissions**

a. **Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d'Urbanisme – Assainissement**

- travaux de la mairie :

La 1^{ère} réunion de coordination a eu lieu le 25 août. Un planning a été défini pour un début des travaux le 26 septembre. Les parterres Nord et Sud devront être supprimés. La stèle sera déplacée de quelques mètres. Déménagement de la mairie le 19 septembre après les mariages du 17 septembre. Installation de la grue à voir pour qu'elle passe au dessus du clocher (25 m). Une peinture de rafraîchissement sera réalisée au 1^{er} étage et dans le bureau du maire de la mairie provisoire, route de Clessé.

o Evacuation des gravats prévu dans le lot maçonnerie – terrassement :

Mr MARY proposerait les jardins de la cure. Ceci permettrait de terrasser « gratuitement » un futur parking à cet endroit. Mr le maire n'y est pas favorable parce que l'on ne pourra pas maîtriser cette décharge (tout venant non contrôlé).

Mr MERCERON : avant toute chose, il serait préférable de faire un plan d'ensemble et d'aménagement de cet espace, est-il question d'un parking ? ou autres aménagements piétonniers ? Rien n'est défini pour l'instant.

En tout état de cause, l'évacuation des déchets est prévue dans le contrat du maçon. Le risque de voir arriver toute sorte de déchets (pierres, briques, cloisons, fenêtres, carreaux...) existe.

Le conseil décide de voter pour ou contre la récupération des déchets « propres » :

7 voix pour l'évacuation par le maçon

9 voix pour conserver les gravats « propres » au terrain communal à « Chambord »

2 abstentions

- Ecole publique : les travaux de cet été ne sont pas terminés. Le travail des employés communaux est remarquable.

Des dépenses importantes ont été réalisées cette année et des peintures seront réalisées par les parents avec fourniture de la peinture par la commune.

Devis en cours pour la pose du sol PVC dans la 4^{ème} classe. (Peinture Chichéenne, Peinture Bressuiraise et Fonteneau décoration).

Le conseil donne son accord pour choisir l'offre la moins disante.

Devis en cours également pour la pose de garde corps dans la cour (des barrières provisoires ont été disposées en attendant).

- Salle des fêtes : des trous sont apparus sur le parquet pendant les utilisations de cet été: voir si les chariots nouvellement achetés n'en sont pas la cause ? Dans ce cas, il faudra les supprimer. Affaire à suivre

b. Commission « Enfance Jeunesse »

La rentrée a eu lieu. Mr le maire a visité les 2 écoles et la garderie.

Effectifs : 105 élèves sont accueillis à l'école Notre Dame et 96 à l'école Henri Dès (dans l'ensemble, un peu moins que l'année dernière). 180 enfants à la cantine dont 61 en maternelle. 2 enfants ce matin à la garderie et 29 pour le soir.

Mme RENAUD est en arrêt maladie. Pas de remplaçante pour l'instant à la cantine. Une stagiaire doit venir les 2 semaines prochaines, ce qui permettra de palier en partie à son absence.

- soirée diététique : prise en charge par le pays à condition que cette soirée soit ouverte au territoire du Pays. Accord du conseil.
- Modification du transport garderie vers les écoles : pour des raisons évidentes de sécurité, le point de montée de la rue des lilas est déplacé à la salle de sports.

De plus, le sens de rotation du car va changer et partira de l'école Henri Dès vers l'école Notre Dame puis à la salle de sports et enfin en direction la garderie. Mme MERCERON préviendra l'école privée et le chauffeur du car (Mme MOULIN).

- Pédibus : rien à signaler tout se passe bien.
- Garderie : voir pour l'achat de buts amovibles homologués. Les anciens ne sont pas adaptés.

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

- Cour de l'école Henri Dès : Mr RENAUDET rappelle que les employés communaux ont fait un excellent travail pendant l'été : ils ont profité de ces travaux pour refaire entièrement les canalisations des eaux pluviales.

Il reste à combler l'aire de jeux créée avec des graviers roulés ou des copeaux (80 € HT le m³).

Les copeaux présentent le désavantage de se décomposer et doivent être changé régulièrement.

Compte tenu du prix, il pourrait être disposé des graviers ordinaires dans le fond.

Le conseil opte pour cette dernière solution (graviers usagés en dessous et neuf en dessus) ;

Les anciens jeux n'ont pas été réinstallés pour l'instant. Observer les habitudes des enfants pour savoir où l'on pourrait les installer. Affaire à suivre.

- Travaux chez Mr Aurélien RAMBAULT au Deffend : entrée réalisée. En ce qui concerne la vente du terrain d'environ 200 m² à 0,30 € le m² : voir le notaire
- Raccordement eaux pluviales garage Blanchard : 3^{ème} semaine de septembre
- Le radar pédagogique était à Courlay : à son retour, il sera installé route de Clessé pendant un mois et un mois dans la rue du Stade.
- Revoir à nouveau la possibilité de faire un plateau en enrobé pour faire ralentir les véhicules devant les écoles. (Obtenir l'accord du Conseil Général pour la route départementale de Clessé).

d. Commission Vie Associative

- 14 juillet : Bilan provisoire : 9745 € (dont 6500 € pour le tour + 2000 € pour le feu + frais divers de vin d'honneur).
- Réunion des présidents d'association le 23 septembre à 18 h 30 : tour de table comme d'habitude + repas offert à 20 h (coût : 8 € par personne fourni par le restaurant du Thouaret), les conjoints seront invités (présidents d'association + conseil municipal + CCAS + employés communaux + maire honoraire)
- Journée du patrimoine : inauguration le 17 septembre à 15 h 30 dans le parc. La commission n'a pas souhaité organiser de randonnées pour des raisons d'assurance.
- Prochaine réunion de la commission le 12 septembre à 19 h.

e. Informations diverses du maire

- Le foyer des jeunes est fermé jusqu'à nouvel ordre pour détériorations volontaires (trous dans les murs, le plafond et nombreux dégâts). Si les responsables se désignent, le foyer sera ouvert après des travaux de réfection. Les parents en ont été informés et le maire espère une intervention de leur part auprès des jeunes responsables.
- Courrier du secteur pastoral nous informant du départ du prêtre, Jean MARCHAND, au 30 septembre. Le nouveau prêtre Louis de Villoutreys habitera à Bressuire.

Quelle peut être la destination des locaux laissés libres ? A réfléchir.

- Composition du groupe de travail SIBT :
 - o **Représentants de la pêche** :
 - Mr Jacques GABARD
 - Mr Roger EMAURE
 - Mr Roger RAMBAULT
 - o **Elus titulaires de la commune** :
 - Mr Jean-Marie GROLLEAU
 - Mr Michel BOCHE
 - o **Elu suppléant de la commune** :
 - Mme Thérèse-Marie MERCERON
 - o **Elus du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret** :
 - Mr Bertrand CHATAIGNER
 - Mr Gilles RENAUDET
 - o **Propriétaires des ouvrages ou d'ancrages d'ouvrages** :
 - Mr Jacques BLOT, La grande Métairie
 - Mr Michel HERVY, La Sapinière
 - Mr Jean-Yves ROTUREAU, La Sapinière
- Aides diverses du Conseil Régional :
 - o Soutien à l'élevage : SCEA Les Maingrées (Laurent Chupin) pour 3500 €
 - o Chauffe eau solaire individuel pour Claude VOUE pour 500 €
- Courrier de l'ADAPEI : changement de la direction : Mr Sylvain GOUTALOY prendra la direction à compter du 10 octobre prochain en remplacement de Mr RAT directeur depuis le 20 mars 2006.

- La SITA nous informe des tonnages collectés en 2010 : 78654 t soit une redevance 35.394,30 € à recevoir.
- Plainte par rapport au troupeau d'animaux errants dans les jardins privés appartenant à une personne de Faye l'Abbesse : la Sous-préfète a répondu à la lettre du maire adressée cet été et nous informe que 17 brouillards et 3 taureaux ont été vendus.
- Réunion publique prévue à mi-mandat le 18 octobre à 20 h 30. Une commission communication aura lieu le 26 septembre à 18 H 30 et le 10 octobre à 18 h 30 pour organiser cette réunion.
- Inauguration des journées commerciales 2011 à 16 h 00 (heure à confirmer) le 1^{er} octobre prochain.
- AG du Judo Club remise à Mr BERTIN ;
- Dossier 4 bornes : une action en justice est toujours en cours qui engendre notamment des allers et retours entre l'avocat de la commune et Mr MERCERON Serge.

Un rendez-vous a lieu avec notre avocat et des frais d'honoraires doivent être réglés pour un montant de 1643 €. L'assurance de la commune, GROUPAMA, prend en charge 90 % des frais, le reste devant être payé par la commune.

A ce sujet, Mr Serge MERCERON demande si le maire valide les réponses fournies par l'avocat de la commune. La réponse est oui.

- Terrain de l'ancienne scierie : Mr Eric RAMBAULT est en cours d'achat d'une partie de cette parcelle située vers le haut.

Par ailleurs, le hangar en partie détruit par le locataire (Entreprise Tempéreau de Boismé) a une certaine valeur et il conviendra de voir en bureau communautaire le devenir de cette structure. La démolition entreprise par le locataire a été stoppée à la demande du maire de Chiché car à partir du moment où le bâtiment est démoli, il ne pourra plus être reconstruit à la même place (recul de 30 m obligatoire par rapport à la nationale). Affaire à voir en bureau communautaire.

Les 2 autres séchoirs sont en cours de vente. Il faudra définir un prix de vente également en bureau communautaire.

f. Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

Compte rendu joint.

- Collectes des monstres : les tôles de l'ancienne scierie appartiennent aux propriétaires des terrains.
- Terre saine : le cahier des charges est prêt mais l'aide de la Région semble incertaine. Dossier en cours au Pays. La consommation des produits phytosanitaires a nettement diminué cette année. Il faut continuer l'action en envoyant les employés communaux en formation.
- Communiquer autour d'une aire de co-voiturage sur le parking du cimetière pour laisser libres des emplacements sur la place St Martin.
- Aucun pont n'est interdit à la circulation des poids lourds
- Transports en commun : compétence de la communauté de communes

3. Validation des options concernant les travaux de la mairie

Lot 11 : le conseil n'opte pas pour les options (distributeur savon + papiers). Le fournisseur habituel de la commune sera contacté pour fournir les mêmes distributeurs qu'à la salle des fêtes afin de faciliter l'approvisionnement.

Lot 13 : en option le vidéo projecteur (estimation 5000 €) : Gatinelect, entreprise retenue pour le lot électricité propose le matériel pour 2153 € HT. Pour des raisons techniques, le conseil est favorable à l'unanimité.

4. Modification n° 1 du P.L.U. : rapport du rapport du commissaire enquêteur et approbation de la modification

L'enquête publique est terminée.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport dont la conclusion est la suivante :

« 7 observations ont été formulées mais hors du champ de l'enquête puisqu'elles consistent à demander des modifications du P.L.U. qui ne peuvent être prises en compte eu égard des articles du règlement ou du projet de règlement. Il est toutefois souhaitable qu'il soit tenu compte de la nature des demandes figurant dans ces observations, afin de les intégrer éventuellement dans un projet ultérieur de modification du P.L.U. » .

Exemples de demandes non retenues :

- Suppression de la limite de 5 m pour construction par rapport à la voie communale
- construction d'une éolienne de 18 m au lieu des 12 m autorisés dans l'actuel P.L.U.

« Considérant notamment que le projet de modification du P.L.U. tel que présenté dans le dossier d'enquête, ne porte pas atteinte à l'économie générale du P.L.U., ne réduit pas un espace boisé classé, une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisances, de qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels » le commissaire enquêteur émet un avis favorable « avec la réserve, toutefois, de bien vouloir avant toute approbation du projet de modification, obliger le cabinet Ouest 'Am à rédiger un sommaire du règlement digne de ce nom, en vue d'en faciliter la lecture et les recherches »..

Le conseil valide le rapport du commissaire enquêteur et donne un avis favorable pour la modification du PLU. La publicité réglementaire peut donc être réalisée avant la mise en application.

Information du cabinet d'études « Ouest'Am » : Mr MANTEAU étant absent pour plusieurs mois, il est remplacé par Mme BARBEAU.

5. Délibération pour l'action plantations avec l'association « Bocage Pays Branché », la commune et l'association « Randonnées Chichéennes »

Dans le cadre de son plan de connaissance et de reconquête des paysages, la région Poitou Charentes a mis en œuvre un vaste programme de plantation : « un habitant, un arbre ».

L'école Notre-Dame (75 enfants) et l'école Henri Dès (classe des CM) participeront aux animations prévues par le Pays Bocage Branché (1^{ère} journée le 22 novembre pour plantations par les enfants et 2^{ème} journée le 26 novembre pour tout public).

Le transport des enfants sera pris en charge par la commune ainsi que la préparation des terrains.

Accord du conseil.

6. Convention extension du réseau électrique au Pressou (SCI Clautine)

Suite à la demande de Mr ROBIN, le devis de SEOLIS a été modifié et s'élève à 7.363 € HT au total (tranchées réalisées par le pétitionnaire). Réparti comme suit :

- 2945 € pris en charge par GEREDIS
- 4418 à la charge du pétitionnaire (SCI Clautine)

Le conseil donne pouvoirs au maire à l'effet de signer la convention prévoyant la participation de GEREDIS et du pétitionnaire.

7. Convention prestation de services accueil de loisirs entre la commune et la MSA

La MSA s'aligne sur la CAF et va subventionner le centre de loisirs et non plus les familles directement. Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer la convention avec la MSA.

8. Rapports d'activités du SVL : gestion des déchets et eau potable

Les rapports ont été envoyés à chaque conseiller. Mr le maire présente les principales lignes concernant l'eau potable et Mr MARY donne la présentation sommaire de la collecte des ordures ménagères.

Ces 2 rapports sont consultables sur le site internet du SVL.

(Départ de Mr MARY qui donne son pouvoir au maire pour la fin de la réunion).

9. Augmentation contrat collectif pour la garantie maintien de salaire

La Loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites visant à allonger la période d'activité des agents impacte fortement le contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la mutuelle nationale territoriale qui garantit aux agents de la commune les pertes de traitement en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident. La cotisation passe donc de 1,31 % à 1,38 % (dont 20 % est à la charge de la commune). Accord du conseil.

10. Indemnité de gestion du trésorier pour 2010 et 2011

Le comptable a quitté la trésorerie de Bressuire le 1^{er} septembre et est remplacé par Mme LEHEC.

Celui-ci sollicite le versement de son indemnité de gestion pour l'année 2010 et 2011, soit respectivement 428,86 € et 278,06 €.

Le conseil vote pour le versement de l'indemnité 2010 (2 voix contre Mme PICHERIT et Mr FAURET) et contre, à l'unanimité, le versement de l'indemnité de 2011.

11. Questions diverses

a. Local pour l'AMAP

Après avoir entendu l'exposé en préambule, le maire propose de voter pour une location de 10 € par semaine. La possibilité de verser une subvention sera discuter ensuite.

Résultat du vote :

18 votants

Oui pour une location de 10 € par semaine : 13 voix

Non pour une location : 3 voix

Blanc : 2 voix

b. Révision simplifiée du PLU de Bressuire

Après avoir pris connaissance des zones modifiées, le conseil municipal de Chiché ne souhaite pas être consulté sur les projets de révisions simplifiées et modification du PLU de Bressuire.

c. Lettre de mécontentement de parents d'élèves pour le transport scolaire

Mr le maire donne lecture du courrier adressé à la mairie et en copie au Conseil Général.

Contact a été pris avec le Conseil Général. Un trajet pour contrôler le circuit avec le chauffeur sera organisé en présence d'un représentant du Conseil Général.

Il semble que qu'il s'agisse d'un problème employé et employeur.

Après la visite du Conseil Général un bilan sera donné ensuite à la mairie.

Attention cependant à ne pas prendre cette initiative comme demande collective et unanime des parents, car le courrier n'est pas signé. Parent correspondant : Mr et Mme MINOZA Laurent.

d. Vacance du logement locatif au dessus de la poste

Mr MICOU nous informe de son départ du logement situé au dessus de la poste le 30 septembre prochain. Le logement peut donc être loué à partir du 1^{er} octobre.

e. Motion du comité départemental du tourisme

Le maire donne lecture d'une motion votée à l'unanimité des membres du comité départemental de tourisme des Deux-Sèvres portant sur la prise en compte de l'activité touristique dans le débat sur la réforme de l'intercommunalité en Deux-Sèvres. Le conseil donne son soutien.

f. Demande de Famille Rurale de Chiché

Création de cours de danse pour enfants et adultes avec un professeur de danse dans la salle des fêtes. Accord du conseil pour l'utilisation de la salle des fêtes en dehors des locations pour les bals ou autres manifestations organisées dans la salle des fêtes en semaine.

g. Proposition adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires du CDG

Proposition refusée par le conseil.

Prochain conseil le 3 octobre 2011.